



Divorce donation part entreprise urgent

Par **muneguxx**, le **19/10/2011** à **16:06**

Bonjour,

Je suis en instance de divorce actuellement, je suis patron à 3 autres de mes associés d'une entreprise, entreprise que l'on a eu suite à une donation de l'ancien propriétaire, dont on perçoit les dividendes chaque années !

Je voulais savoir si ma femme.. a le droit a quelque chose de mon entreprise ? que ce soit les bien et / ou les dividendes.. Merci